# Les aides de Liffré Cormier Communauté

Liffré-Cormier Communauté propose des aides à la rénovation énergétique et aux travaux lourds, à l'adaptation du logement. Le demandeur doit impérativement respecter l'ensemble des réglementations nationales ou locales en vigueur en matière d'urbanisme, de construction, de fiscalité, etc...

# Les principaux critères d'éligibilité pour les aides à la rénovation énergétique ou de travaux lourds

## Les conditions par rapport à votre situation

- Être propriétaire occupant aux revenus très modestes ou modestes
- Être propriétaire bailleur à condition de s'engager dans un conventionnement avec l'Anah (cf aides spécifiques aux propriétaires bailleurs)
- Ne pas avoir contracté de Prêt à taux zéro
- Ne pas avoir atteint le plafond d'aide ANAH
- Avoir sollicité concomitamment les aides nationales telles que Ma Prime Renov' parcours accompagné ou Ma Prime logement décent

#### Les conditions par rapport à votre logement

- Occupé en tant que résidence principale
- Situé sur une des communes de Liffré Cormier Communauté

#### Les conditions par rapport aux travaux

- Répondre aux exigences techniques du dispositif Ma Prime Renov' parcours accompagné ou Ma Prime Logement Décent
- Ces exigences techniques doivent être démontrées par un Accompagnateur Renov' ou un opérateur agréé par l'ANAH; et sur la base des résultats d'une étude thermique
- L'Accompagnateur Renov' ou l'opérateur de l'ANAH qui accompagne le propriétaire devra viser les devis des entreprises et artisans afin de valider la conformité de ces devis avec les préconisations de travaux permettant d'atteindre le niveau de performance exigé.

## Les principaux critères d'éligibilité pour les aides à l'adaptation du logement

#### Les conditions par rapport à votre situation

- Être propriétaire occupant ou locataire dans le parc privé
- Être un ménage aux revenus très modestes ou modestes
- Être âgé de plus de **70 ans**, ou être âgé de **60 à 69 ans sous condition de GIR**, ou avoir un **taux d'incapacité supérieur à 50%** ou bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**).
- Solliciter concomitamment les aides nationales du dispositif « Ma Prime Adapt »
- Ne pas avoir contracté de Prêt à taux zéro
- Ne pas avoir atteint le plafond d'aide ANAH

#### Les conditions par rapport à votre logement

- Occupé en tant que résidence principale
- Situé sur une des communes de Liffré Cormier Communauté

#### Les conditions par rapport aux travaux

• Répondre aux exigences techniques du dispositif « Ma Prime Rénov Adapt' ».

### Montant maximal des aides

Propriétaires occupants			
TRAVAUX	PLAFOND DE		
INAVAUX	RESSOURCES	PRIMES	
Adaptation	Modestes	1 000,00€	
	Très modestes	1 500,00 €	
Rénovation	Modestes	1 500,00 €	
énergétique	Très modestes	2 500,00 €	
Insalubrité / Travaux lourds	Modestes	3 000,00€	
	Très modestes	5 000,00 €	

•	Propriétaires bailleurs			
	TRAVAUX	PLAFOND DE RESSOURCES	PRIMES	
	Rénovation énergétique	Conditionné aux ressources des locataires	3 000,00 €	
	Insalubrité / Travaux Iourds		5 000,00 €	

Ces aides de Liffré Cormier Communauté viendront compléter les autres aides dans la limite de 80% d'aides publiques. Pour les ménages très modestes le pourcentage d'aides publiques peut être supérieur selon le règlement de l'ANAH.

<u>Comment solliciter ces aides</u>: La communauté de communes privilégie une réalisation des travaux postérieurement à la décision d'attribution de subvention aux travaux. Toutefois, un démarrage de travaux anticipé peut être demandé en cas de situation d'urgence.

Les pièces nécessaires pour solliciter les aides intercommunales :

- Le <u>formulaire de demande</u> complété et signé par le demandeur
- Un justificatif de dépôt du dossier auprès de l'ANAH
- Le rapport d'étude énergétique
- La copie de la carte d'identité des demandeurs
- Le plan de financement
- Les devis

Les documents seront transmis par l'opérateur ANAH ou l'Accompagnateur Renov' au service Habitat de Liffré-Cormier Communauté.

Annuaire des Accompagnateurs Renov' : <a href="https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov">https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov</a>

# Liste et coordonnées des opérateurs de l'Anah:

- Aid'habitat 09 53 98 40 35 contact@aidhabitat.fr
- Conseils Rénov' 35 06 31 70 92 58 contact@conseilsrenov35.fr
- <u>CDHAT</u> 02 99 28 46 50 <u>bretagne@cdhat.fr</u>
- <u>Synerco</u> 02 30 96 36 63 <u>contact@synerco.fr</u>
- <u>Soliha</u> 02 99 79 51 32 <u>contact.illeetvilaine@soliha.fr</u>

Les dossiers sont examinés au fur et à mesure de leur dépôt. Après instruction, le montant maximal des aides intercommunales sera précisé par décision d'attribution nominative envoyée au propriétaire.

Les projets éligibles sont aidés dans la limite de l'enveloppe financière allouée au dispositif de soutien.